

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le retour de M. Doumer

M. Doumer, le gouverneur général de l'Indo-Chine, a pris à Saïgon l'un des derniers paquebots et il sera en France dans quelques jours. De nombreuses nouvelles tendancieuses ont circulé sur ce retour. Les uns l'annoncent comme forcé et définitif, donnant même les noms des successeurs possibles; les autres le représentent au contraire comme volontaire, comme une protestation anti-gouvernementale.

Les notes qui circulaient dans les quotidiens ennemis du ministère, ont pris corps dans un article que M. de Pontourville publie dans la *Nouvelle Revue*. Il ne s'agit plus d'informations rapides, mais d'un plaidoyer ardent, auquel l'importance de la *Revue* qui lui a donné asile, donne un relief exagéré. Nous ne pouvons croire que M. Doumer ait consenti à la publication de ce factum; les intentions de « ce rude et inattaquable » ambitieux, comme l'appelle l'auteur de l'article n'ont jamais été celles qu'on lui prête.

Avec une maladresse loyale à laquelle il faut rendre hommage, M. de Pontourville fait de ce client malgré lui qu'il a choisi, un portrait de proconsul ambitieux considérant l'Indo-Chine française comme une véritable personnalité, fille respectueuse de sa mère sans doute, mais douée d'une existence, de besoins spéciaux, et « notamment d'une politique extérieure nationale. » Ainsi, l'Indo-Chine pourrait tenir pour nuls les intérêts de la Métropole, elle pourrait s'engager dans une guerre dont la France supporterait en définitive tout le poids en hommes et en argent, et tout cela pour défendre une cause dont le succès serait inutile et quelquefois nuisible à la mère patrie.

On voit la thèse; nous ne nous attardons pas à la discuter; elle ne peut avoir qu'une signification: la création d'une Indo-Chine indépendante. Si telles avaient été les idées de M. Doumer, le gouvernement sera coupable de ne pas l'avoir frappé, de ne pas l'avoir arraché aux dangereuses séductions du pouvoir, presque absolu, que possèdent les grands fonctionnaires coloniaux, sur les populations qu'ils administrent. Mais cela n'est pas, M. de Pontourville se trompe, ou plutôt se laisse entraîner par ses desirs de réactionnaire et par ses vœux anti-ministériels.

En même temps qu'un éloge maladroit de M. Doumer, on trouve en effet dans son article des insinuations perfides contre M. Decrais et M. de Lanessan; des accusations violentes contre M. Delcassé que l'on veut atteindre dans la personne de deux de ses subalternes: M. X... et M. François, le consul du Yun-Nan. Si l'on en croyait M. de Pontourville, M. François n'aurait jamais été prisonnier et son histoire héroïque ne serait qu'une bonne farce faite par M. Doumer. Ce n'est pas sérieux.

Il ne nous déplaît pas que cet article ait paru dans une publication connue et renommée, on sera forcé d'y prêter attention et de reconnaître qu'il dessine avec beaucoup de netteté l'entreprise réactionnaire qui consiste

à accaparer M. Doumer comme on a accaparé le colonel Marchand.

On veut lancer, malgré lui, le gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'attaque du Ministère; on veut couvrir avec sa réputation méritée de labeur, de courage et d'intégrité les hordes nationalistes qui s'abritaient naguère sous le prestige du colonel Marchand. La gloire de ce vaillant officier s'est effritée et ternie par le triste usage auquel elle a servi; M. Doumer n'acceptera pas de se prêter à une telle manœuvre; il ne voudra pas oublier son passé de lutteur républicain; il ne voudra pas servir les haines monarchistes ou plébiscitaires par un abandon de tous ses services.

A. Z.

L'esprit d'hier & d'aujourd'hui

Qu'est-ce que je vois dans les catéchismes? J'y ai cherché en vain ce qui correspond au respect de la dignité personnelle, à la croyance, au progrès, au sentiment de la solidarité sociale, au culte de la liberté, de la tolérance; et j'y ai trouvé en revanche, et à foison, tout ce qui sert à la servitude, tout ce qui prêche le fanatisme.

PAUL BERT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 Février 1901

MM. Darblay, élu à Orléans, et Corderoy, élu à Montmorillon, sont validés.

La Chambre fixe à vendredi 8 mars, la discussion sur les sucres.

M. Jaluzot proteste contre, dit-il, les accusations portées contre lui par la presse républicaine, relativement à cette question des sucres: M. Jaluzot est en effet, grand raffineur.

Le renvoi au 8 mars est voté par 349 voix contre 204.

La Chambre revient à la loi sur les associations: on en est à l'article 12.

M. Gras dépose l'amendement suivant:

« Par dérogation aux dispositions des articles 5 et 6 de la présente loi, les associations religieuses et les associations entre Français et étrangers et les associations dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers, ne jouiront des bénéfices mentionnés à l'article 6 qu'en vertu d'un décret ».

M. Waldeck-Rousseau combat cet amendement dont il montre les inconvénients juridiques: il demande le rejet de cet amendement: M. Gras en demande le renvoi devant la commission.

M. Ribot dit que le renvoi ne peut être repoussé tant que la commission ne donne pas son avis.

Il invite ses amis à voter l'article 12 présenté par le gouvernement.

L'avis de la commission est partagé sur le renvoi à la commission de l'amendement de M. Gras. Mais ce renvoi est repoussé par 277 voix contre 255.

Puis commence la discussion sur l'amendement Gras.

M. Doumergue soutient cet amendement que, dit-il, les réactionnaires voteront si le gouvernement le combat.

M. Ribot se défend de faire une opposition systématique au gouvernement.

M. Doumergue dit que l'amendement Gras donne satisfaction au principe posé par le gouvernement en la matière et donne au gouvernement tous les moyens d'action nécessaires pour parer à certains dangers qui ont été signalés.

Malgré tout, l'amendement Gras est repoussé par 388 voix contre 172.

M. Sembat dépose un amendement tendant à soustraire à l'article 12 les associations socialistes internationales qui sont en France.

Par 156 voix contre 388, l'amendement Sembat est repoussé.

Un amendement de M. Fournière tendant à

comprendre parmi les autres associations pouvant être dissoutes par décret d'après l'article 12, celles dont les agissements seraient de nature à fausser le marché des valeurs et des marchandises ou à compromettre la sécurité du territoire ou à menacer la forme républicaine du gouvernement.

Cet amendement est pris en considération par 510 contre 3.

La suite du débat sur les associations est renvoyée à lundi.

La discussion relative à la déchéance comme députés de MM. Habert et Déroulède est fixée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 1^{er} mars 1901

L'élection de M. Fournier, député de Nîmes, est validée.

M. Julien Dumas questionne le garde des sceaux sur l'abus des confrontations judiciaires: ce sont souvent des scènes cruelles, déchirantes, qu'il faut éviter.

M. Monis répond qu'il a donné des ordres pour éviter les confrontations quand leur utilité ne sera pas démontrée.

M. Zévaès interpelle au sujet de l'ingérence du clergé dans les luttes électorales.

M. Zévaès se plaint du rôle joué à Grenoble par l'évêque dans les élections municipales.

Il termine en déclarant que la Chambre doit affirmer que les membres du clergé doivent cesser d'être une faction politique.

M. Rivet parle dans le même sens.

M. Waldeck-Rousseau donne des explications au sujet de l'attitude du clergé dans certaines villes.

Les évêques qui se mêlent de politique sont blâmés.

M. Baudry-d'Asson soutient au contraire le clergé; mais la clôture est prononcée, et l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Baudry-d'Asson interpelle au sujet de l'enlèvement de certaines croix par les municipalités.

Après quelques mots de M. Waldeck-Rousseau, l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Baudin, dépose un projet tendant à compléter l'outillage national pour l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 Février 1901

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi concernant l'exportation et l'importation des blés et farines et la création de bons d'importation.

L'urgence est déclarée. M. Denoix a la parole: il dit que l'Etat depuis plusieurs années s'engage dans une voie funeste.

M. Denoix dit que l'on demande qu'une mesure ultra protectionniste, soit appliquée: en France sur les marchés de blé, il y a mévente; cependant il ne veut pas de protectionnisme intérieur.

M. Vinet défend au contraire les bons d'importation.

Après des explications de MM. Girault, Outhenin-Chalandre, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 1^{er} mars 1901

Le Sénat continue la discussion des bons d'importation.

M. Cousteaux dit qu'il votera toutes les mesures propres à améliorer le sort des cultivateurs; mais il trouve le projet de loi défectueux.

Il termine en demandant le rejet de ce projet de loi.

M. Pontbriand soutient au contraire cette loi.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Les dernières exécutions

L'exécution de Chi-Shin et Hu-Chen-Yu ont eu lieu en présence de 10,000 spectateurs, parmi lesquels ne se trouvait aucun membre du personnel des légations. La mort

des deux condamnés a été instantanée; leur tête est tombée au premier coup de sabre.

Pendant ce temps, les ministres délibéraient. Les représentants de l'Espagne, de la Russie, des Etats-Unis, de l'Angleterre et du Japon ont déclaré qu'ils se contenteraient de ces exécutions. La minorité a trouvé que la Chine n'est pas suffisamment punie, et qu'il faudra faire exécuter les coupables dans toutes les localités où les étrangers ont souffert.

Au cours de la réunion des ministres, le représentant des Etats-Unis a pris fait et cause pour sir Robert Hart contre la légation italienne en ce qui concerne l'annexion des bâtiments des douanes.

Le sentiment général, c'est que l'Italie devrait rendre le terrain qu'elle a pris, et se procurer des terrains ailleurs, s'il est nécessaire d'agrandir sa légation.

INFORMATIONS

Décorés en bloc

Nous reproduisons sous les plus expresses réserves l'information suivante que publie la *Patrie*:

« Le ministre de la guerre, dans un de ses récents entretiens avec des députés, leur a fait une promesse qui, si elle se réalisait, serait appelée à faire un grand nombre d'heureux. Il s'agirait de donner la croix de chevalier de la Légion d'honneur en bloc à tous les officiers de réserve qui comptent à leur actif la campagne de 1870. Le ministre déposerait prochainement un projet de loi mettant à sa disposition les quatre à cinq cents croix nécessaires pour atteindre un semblable résultat.

« Le but d'une telle mesure serait, tout en récompensant des efforts et des services qui, pour être anciens, n'en sont que plus légitimes, de débayer le terrain pour les promotions futures en faveur d'officiers plus jeunes, qui pouvaient désespérer de voir leur tour arriver jamais ».

M. Millerand grand-croix

La *Neue Freie Press* annonce que la grand-croix de l'ordre de Léopold va être conférée à M. Millerand, ministre du commerce de France, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Procès de Presse

La chambre des appels correctionnels vient de confirmer le jugement qui avait condamné M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, et son collaborateur, M. Raphaël Vian, chacun à 10,000 fr. de dommages et intérêts et vingt insertions pour diffamation envers M. Henri de Rothschild.

En police correctionnelle

Sur l'ordre de la chancellerie, M. Huriaux, avocat à Montpellier, et le rédacteur de la *Dépêche*, à Montpellier, qui se battirent récemment dans la salle des assises, ont été déférés à la police correctionnelle.

Affaire de Vaucrose

Les débats de l'affaire de Vaucrose ont commencé jeudi devant la cour d'assises de Nîmes.

Comme il y a trois ans, le mystère le plus impénétrable plane sur cet épouvantable crime où une femme fut assassinée, et dont le fils fut longtemps soupçonné d'être le meurtrier.

Relâché, ayant obtenu une ordonnance

de non-lieu, un certain individu, le nommé Gayte, cambrioleur de profession, fut arrêté et accusé du crime de St Pons-la-Calm.

On l'accuse de crime mais on ne prouve pas sa culpabilité, et alors, à Nîmes, les passions politiques ont pris fait et cause ou pour le fils de Vaucrose contre Gayte, ou pour Gayte contre de Vaucrose que l'opinion publique persiste à accuser de parricide.

Les débats jetteront, sans doute, un jour sur cette horrible affaire, dont les auteurs, qui sait? sont peut-être bien loin.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Séance du 1^{er} mars 1901

Tous les membres de la Commission sont présents, à l'exception de M. Cocula, excusé. M. Iscard préside : M. Relhié est désigné comme secrétaire.

Vers. — Chemin vicinal ordinaire, n° 1, avant projet : approuvé d'utilité publique.

Meyronne. — Chemin ordinaire, n° 1, avant projet : approuvé d'utilité publique.

Fons. — Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires, approuvé.

Thégra. — Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires, approuvé.

Camburat. — Déclassement des chemins, 4, 5, 6 et 7, approuvé et reconnus comme chemins vicinaux.

Strenquels. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire, n° 5, adopté.

Le Roc. — Déclassement de 2 chemins vicinaux ordinaires, approuvé.

Assistance médicale gratuite. — Des pensions ont été accordées à 3 vieillards infirmes incurables.

Conseil de Préfecture

Dans sa séance d'hier, le conseil de préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1^o La commune de Livernon contre le sieur Barriat, entrepreneur et le sieur Toulouse, architecte : Construction de l'église de Livernon, appel en garantie décennale.

Défenseur de la commune : M^e Lagarrigue.

M. Barriat a présenté sa défense.

Affaire mise en délibéré.

2^o Le sieur Vergne, entrepreneur à Saint-Céré, contre la fabrique de St-Géry : restauration de l'église, demande en règlement du décompte définitif.

M^e Lagarrigue présente la défense de M. Vergne.

Affaire mise en délibéré.

La prochaine séance du conseil de préfecture aura lieu le vendredi 8 mars.

CAHORS

M. le Comte d'ARMAGNAC LA CROIX ROUGE ET LA POLITIQUE

Comte d'Armagnac !

Voilà une personnalité cadurcienne bien connue, d'autant plus honorablement connue jusqu'à ce jour, qu'on avait vu en ce représentant des croisés un porte-drapeau — convaincu — de la Religion avec tous ses dogmes, tous ses mythes, toutes ses exigences, toutes ses prétentions anti-libertaires.

Le fanatisme de M. d'Armagnac était connu de tous, mais il n'en faisait guère étalage et parade que dans les vestibules de sacristies, dans les antichambres d'évêques ; et plus d'un clerc a dû recevoir des leçons du monarchiste atavique, qu'une piété sincère avait élevé depuis longtemps bien au-dessus des questions dynastiques, pour en faire exclusivement un combattant de la Foi.

Tant qu'il resta dans ce rôle de croyant et de prédicateur, tant qu'il se borna à s'occuper des œuvres de bienfaisance, à faire un usage souvent et noblement charitable de la fortune de ses aïeux, M. le comte d'Armagnac fut entouré de cette estime que la foule ne marchande point, à ceux qui ont le courage de leurs opinions et de leurs croyances.

On disait couramment de lui qu'il était plus royaliste que le Roy, plus croyant que le Pape : les royalistes le calmaient, les croyants le redoutaient, les républicains le

respectaient et les libres-penseurs le... plaignaient, sans s'émouvoir autrement de ses menaces impuissantes contre la liberté de conscience.

On était, en effet, convaincu que M. d'Armagnac n'était autre chose qu'un moine prêchant, ayant des rentes, des loisirs... l'horreur de toute politique.

Tout cela a changé en quelques jours.

M. le comte d'Armagnac, se sentant vieillir, constatant les progrès immenses faits pour l'émancipation de la pensée humaine, a considéré comme un devoir de délaisser ses ouailles ordinaires des cloîtres pour s'adresser au peuple républicain de Cahors et lui imposer une parcelle de son beau zèle religieux et clérical.

Les élections municipales lui appurent comme un tremplin tout indiqué pour faire son entrée sur la scène politique. Il monta à la tribune d'une réunion publique, et lançant une phrase malheureuse entre toutes, M. d'Armagnac fit sonner bien haut ses propres qualités de chrétien qui fait largement l'aumône.

Nous avons encore entendu cette même phrase dimanche dernier.

Au mois de mai on fut déjà douloureusement surpris d'entendre un gentilhomme se targuer, devant le peuple assemblé, des actes charitables qu'il a pu accomplir.

L'impression fut pénible. Mais M. d'Armagnac affirmait n'avoir, au fond, aucune préférence politique, ne poursuivre d'autre but que l'amélioration du sort des humbles et des déshérités ; il promettait de travailler sans relâche pour le bien de la cité. Le corps électoral de Cahors voulait avoir son petit coup de fronde ; il avait eu l'abbé Magne en 1896, il s'offrit M. d'Armagnac en 1900.

M. d'Armagnac fut grisé. Il crut voir dans ce succès, fait des trois éléments d'estime, de goguenarderie et de gaité, le réveil des nobles ardeurs religieuses des croisades. Il voulut voir dans cette élection — éphémère entre toutes — une affirmation politique et clérical faite sur sa personne. Et, dès lors, il commença la série des manœuvres qui l'ont conduit à la triste équipée du 24 février.

De ses fonctions de conseiller municipal, il s'occupa fort peu. Mais, en revanche, il s'adonna sans relâche à une propagande effrénée, à des manifestations violentes qui firent apparaître le grand seigneur sous les traits d'un apôtre prêt à faire brûler tous ses contemporains avant de consentir à être brûlé lui-même.

Ceux qui ont vu le comte d'Armagnac sur les planches de notre théâtre, il y a quelques jours, ont dû se faire une idée exacte des doux traitements qui seraient réservés au peuple de France, le jour où le *Syllabus* serait devenu la loi universelle !

Avant-hier enfin, on a pu voir, assisté du président de la jeunesse royaliste cadurcienne, opérant à la Cathédrale comme un grand maître, M. le comte d'Armagnac, à qui M. l'évêque Enard avait laissé la direction d'une cérémonie patriotique organisée par la *Croix-Rouge*.

De cette *Croix-Rouge*, il faut bien parler ! Nous avons déjà l'*Union des Femmes de France*, admirablement organisée à Cahors, poursuivant un but déterminé et pratique. A cette société ancienne, florissante, M. d'Armagnac a cru devoir opposer une section de la *Croix-Rouge*, dont il s'est fait proclamer président, après avoir obtenu l'agrément des pouvoirs publics et le haut patronage du chef de l'Etat.

Le tour fut ainsi joué. Et dans cette société s'enrôlèrent immédiatement tous les gros bonnets de la réaction monarchiste et clérical de notre bonne ville. Les personnalités républicaines qui auraient pu donner leur concours ne furent point sollicitées.

Par contre, l'évêque donnait son adhésion ; l'élément mondain et militaire, croyant participer à une œuvre exempte de... politique, répondait à l'appel des organisateurs. En juin dernier une première fête d'inauguration réunissait à la cathédrale tout le *high-life* désireux d'entendre de la belle musique et les accents éloquentes de M. Enard dont la finesse, le tact et la haute éducation furent si appréciés (!) le 18 février à l'occasion de la bénédiction du mariage de la délicieuse fille du colonel Marcot.

On a recommencé le 28 février avec moins de succès déjà. Cahors a commencé à voir clair. Beaucoup moins de monde, et M. d'Armagnac beaucoup plus agité.

Toute ces exhibitions dont les tendances

sont bien connues ont été faites avec l'approbation du gouvernement et les concours officiels de l'armée, de la musique du 7^{me}, autorisés par le ministre de la guerre.

Il est à peu près certain que le général André sera mis au courant des conditions dans lesquelles la *Croix-Rouge* s'est installée à Cahors. Et nous espérons bien que tant que cette société sera présidée par un violent monarchiste et clérical de l'envergure du comte d'Armagnac ; tant que cette section d'une grande œuvre patriotique procédera d'un esprit aussi étroit et aussi sectaire, le gouvernement de la République lui refusera une apostille qu'elle n'a obtenue que par surprise.

M. le comte d'Armagnac est descendu dans l'arène ; nous l'y retrouverons.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 1901

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir à 8 heures et demie.

M. Costes, maire, sénateur, préside.

Sont présents : MM. Mazières, Parazines, Delpech, Combarieu, Fournié, Rous, Brunies, Tassart, Combelles, Cloup, Périé, Cagnac, Rouffi, Vincent, Cayla, Delbru, d'Armagnac, Ausset, Lacroix, Besse.

Sont absents : MM. Séguy, Clary, Vinel, Delfour, Soulié.

M. Combarieu est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil procède à la nomination des commissions.

Commission des finances. Sont élus : MM. Mazières, Combarieu, Cloup, Fournié, Périé, Tassart, Séguy.

Commission des travaux publics. Sont élus : MM. Parazines, Rouffi, Besse, Cagnac, Rous, Soulié, Combelles.

Commission de l'enseignement. Sont élus : MM. Mazières, Parazines, Cloup, Combarieu.

M. le maire donne connaissance du montant des dépenses imprévues depuis le 19 novembre 1900.

Elles s'élèvent à la somme de 527 fr.

Pour frais du recensement qui aura lieu le 24 mars, le maire demande qu'une somme de 2.000 fr. soit votée. Adopté.

Le Conseil vote une somme de 1.900 fr. pour acquisition d'une pompe à incendie et d'agrès. Egalement 1.000 fr. sont votés pour l'achat d'un tonneau métallique pour arrosage des rues pendant l'été.

Une demande de subvention pour l'érection d'un monument à Paul de Kock est rejetée.

M. Henras Jean, propriétaire aux Arbouys, demande au Conseil de vouloir bien lui accorder une indemnité pour dégâts occasionnés à sa maison à la suite de travaux exécutés par la ville au chemin n° 15 Rejeté.

Diverses remises de frais d'études au collège de Jeunes filles sont accordées aux élèves Maniabal, Berthoumieux.

M. Strabol Louis, demeurant à Dégagnac, demande une diminution de frais de pension pour sa fille, élève du collège de Jeunes filles. Rejeté.

Par suite de l'augmentation du nombre des élèves au collège de Jeunes filles, le crédit ouvert pour les remises des frais d'études accordées à des élèves du collège, est dépassé. Le Conseil vote la différence.

Le Conseil donne des avis favorables aux demandes comme soutiens de famille des conscrits Lajaunie Henri et Garrigou.

Une demande de bourse communale est renvoyée à la commission de l'enseignement.

Les employés d'octroi sollicitent du Conseil municipal à titre de gratification la remise de 10 0/0 sur les taxes d'abatage perçues qui s'élèvent à la somme de 11.500 fr.

Les employés d'octroi protestent de tout leur dévouement et zèle pour les intérêts de la ville.

Renvoyé à la commission des finances.

Les habitants des Hortes, demandent l'établissement d'un bec de gaz dans leur quartier.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Les habitants du quai Champollion, réclament l'installation de walter-closets sur les quais.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Une demande de subvention formulée par le comité pour l'érection d'un monument au commandant Lamy, est rejetée.

Sur avis de la chambre de commerce du Havre, le Conseil émet le vœu que tous les commerçants participent aux élections des Chambres de commerce.

M. Rigal, instituteur, demande une indemnité de logement.

Renvoyé à la commission des finances.

Les entrepreneurs du Lycée Gambetta avisent le Conseil que les travaux sont terminés ; ils demandent à la ville le paiement des intérêts des sommes qui leur sont dues à un taux de 5 0/0 à partir du premier janvier 1900.

Adopté.

M. le recteur de l'académie de Toulouse adresse une lettre au maire dans laquelle il demande que le Conseil vote la somme de 473 fr. montant des frais occasionnés par l'établissement d'un jardin le long du lycée.

Ce crédit a été refusé déjà une fois par le Conseil.

Renvoyé à la Commission des finances.

M. Labie, entrepreneur offre 500 francs à la ville, pour que sa responsabilité soit dégagée dans l'affaire Cluzel. On sait qu'à la suite de la

construction de l'égoût collecteur, le sieur Cluzel prétendant que cette construction avait occasionné des dégâts à sa maison, actionna la ville devant le conseil de Préfecture.

L'offre de M. Labie est acceptée.

M. Mazières demande à la ville de voter une somme de 1.400 francs afin d'installer 20 bouches d'eau très utiles, absolument nécessaires en cas d'incendie. — Adopté.

En outre, la commission des travaux publics est chargée de chercher les emplacements où seront installées ces bouches d'eau.

M. Mazières dit que les promesses faites aux électeurs — travaux urgents, construction de rues à exécuter — doivent être tenues ; mais comme les ressources de la ville sont minimes, afin de se procurer des fonds, il propose d'unifier la dette de la ville qui s'élève à 2,088,440 fr. et de la proroger à 30 ans. De ce fait il en résultera pour la ville une somme de 276,000 fr. qui servira aux travaux promis et urgents.

Renvoyé aux deux commissions réunies.

MM. Tassart, Cloup, Rouffi, Mazières, Fournié, Combarieu sont chargés de se réunir en commission dans le but d'élaborer un projet de création d'une caisse de retraites pour les employés de la ville.

M. Rouffi donne lecture de son rapport relatif aux travaux exécutés au lycée Gambetta : il s'agit du paiement des sommes dues aux entrepreneurs et des honoraires de l'architecte.

M. Cagnac combat les conclusions de ce rapport, en ce qui concerne les honoraires de l'architecte.

M. Mazières propose de voter le paiement des sommes dues aux entrepreneurs, mais de réserver le paiement des honoraires de l'architecte.

M. Cagnac se rallie à cette proposition.

Les conclusions du rapport de M. Rouffi sont adoptées, sauf par MM. Cagnac, Fournié et Rous, qui toutefois demandent que dans le procès-verbal il soit fait mention qu'ils s'opposent seulement au paiement des honoraires de l'architecte.

M. Périé demande au Conseil d'émettre le vœu que la Compagnie d'Orléans ajoute une voiture de 3^e classe au train partant de Toulouse à 8 h. 40 du soir et arrivant à Cahors à 10 h. 30. — Adopté.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer, avec Mlle Rossignol, l'acte par lequel celle-ci s'engage à céder, au prix de 8 francs le mètre carré, le terrain nécessaire à la prolongation du quai Cavaignac.

M. d'Armagnac demande l'élargissement de la moitié de la rue Jean-Vidal.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

Sur la proposition de M. Cagnac, le Conseil vote une somme de 80 francs afin de rembourser aux propriétaires bouilleurs de cru la taxe perçue sur eux pour ce fait par le directeur des contributions indirectes.

Sur la proposition de M. Ausset, le Conseil vote une somme de 100 fr. pour permettre aux familles d'indigents la désinfection de leurs logements, à la suite de maladies contagieuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ; il est 11 heures 1/2.

Le Conseil se réunit ensuite en séance privée pour dresser la liste des indigents.

Inspection du Travail

Par arrêté en date du 1^{er} février 1901,

M. le ministre du commerce et de l'industrie a modifié, à titre provisoire, l'organisation de la huitième circonscription d'inspection du travail, et il a chargé en même temps de la troisième section dont fait partie le département du Lot, M. Chastagnol, inspecteur départemental, qui aura sa résidence à Cahors.

Dispenses aux titres des industries d'art

Les épreuves manuelles pour les jeunes gens résidant dans le département du Lot qui réclament le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, au titre des industries d'art, auront lieu à Cahors à l'école de garçons, le samedi 13 avril 1901, à neuf heures du matin.

Seront admis à cette épreuve les conscrits de la classe 1900 et les jeunes gens ayant atteint ou devant atteindre l'âge de 18 ans avant le 1^{er} novembre 1901, qui demanderaient à contracter un engagement de trois ans, avec faculté d'envoi en congé au bout d'une année de présence sous les drapeaux.

Les demandes d'admission devront être adressées à la préfecture avant le 1^{er} avril.

Causeries de la mairie

Lundi prochain, 4 mars, à 8 h. 1/2 du soir dans la salle du conseil municipal, M. Cahier fera une causerie sur les applications du soufre et du gaz sulfureux.

1^o Extinction des feux de cheminées.

2^o Désinfection des chais, des fruitiers et des tonneaux.

3^o Protection du vin contre les maladies et particulièrement contre la casse.

4^o Traitement de l'oïdium du sulfatage de la vigne.

(Cette causerie sera accompagnée d'expériences).

Vélocé-Sport-Cadurcien

L'assemblée générale ordinaire du V.-S. C aura lieu le mardi 5 mars 1901, à huit heures et demie du soir, au siège du Club.

Ordre du jour : Compte-rendu financier du bal. — Organisation des épreuves sportives de l'année et de celles prescrites par l'U. V. F., savoir : 1^o Epreuve de 50 kilomètres en moins de trois heures, 2^o Epreuve classique de 100 kilomètres en moins de cinq heures, 3^o Epreuve de 150 kilomètres, sans entraîneurs, en moins de dix heures (brevet de l'U. V. F. à tous les assistants), 4^o Course au clocher ou rallye-payer à organiser par le V.-S. C., 5^o Grandes courses internationales en 1901.

MM. les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Mort subite

Hier soir, vers cinq heures, le nommé Baudel, propriétaire, 55 ans, demeurant à Flottes, rentrait chez lui, lorsque arrivé sur le pont Valentré, il s'affaissa subitement et rendit le dernier soupir.

M. le docteur Darquier appelé, ne put que constater le décès.

Baudel souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur.

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Comme on le sait, l'Exposition a retardé l'apparition de pièces nouvelles, et la première qui a vu le feu de la rampe est une joyeuse folie : **Bonne d'Enfant**, de MM. Sylvane et Gascogne, auteurs du *Sursis*.

— Qui nous amène cette nouveauté ?

— Eh ! pardieu, qui ça peut-il être sinon **M. Frédéric Achard**, toujours à l'affût des succès.

Dans ce vaudeville, il nous ménage une surprise : nous allons voir **M. Morins** en nourrice, et son portrait, affiché sur tous les murs de la ville, est d'une parfaite ressemblance et provoque déjà le rire avant même de voir ce joyeux vaudeville, qui est interprété par une troupe d'élite, comme sait, du reste, les composer **M. Frédéric Achard**.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 28 FÉVRIER ET 3 MARS 1901
Les Diamants de la Couronne, (Ouverture) Auber.
Valse Bleue, Margis.
L'Eclair, (Fantaisie) Halévy.
Marche du Prophète, Meyerbeer.
L'Œil Crevé, (Quadrille) Strauss.
De 3 à 4 heures (Allés Fénelon).

Bulletin météorologique

| DATES | TEMPÉRATURE | | Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer | Temps |
|---------|---------------------|--------|--|--------|
| | maxima | minima | | |
| 1 Vend. | + 10 ^o 5 | + 4 | 756,5 | pluie. |
| 2 Sam. | + 12 | + 4 | 755,5 | pluie. |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.
D^r HERBEAU.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — *Conférence agricole.* — Le dimanche 24 février, M. Delbreil, de Luzéch, a fait une conférence au siège de la Société d'agriculture du département de la Haute-Garonne, dans laquelle il a étudié l'utilisation de l'acide carbonique en agriculture.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de rentrer dans des détails, assurément intéressants, en raison du sujet traité.

Cette conférence a été vivement applaudie et a été suivie de quelques projections photographiques montrant les appareils destinés à la pulvérisation, comme aussi les ferments des différentes maladies des vins.

M. Darquier, président de la Société, lève la séance, après avoir remercié M. Delbreil de sa conférence, qui pourra rendre de grands services aux viticulteurs.

DURAVEL. — *Echos du Carnaval.* — A Duravel, on fait bien les choses ; les bonnes sœurs, le jour du Carnaval savent, ingénieuses, trouver des distractions pour les amis.

C'est ainsi que, devant un public choisi, le gratin de Duravel : maire, adjoint, conseillers municipaux, receveur des postes et sa famille, — les postes depuis quelques mois, vont tout à fait bien dans le Lot !!! — l'inévitable M. Cassaignes et le curé, les bonnes sœurs ont donné, le jour du Carnaval, une matinée artistique (???) où le réalisme le plus cru s'est étalé.

Spectacle charmant sans doute pour les jeunes gens, qu'émoustillaient les belles formes des belles actrices de 14 à 20 ans, jeunes filles de Duravel, costumées en hommes pour la circonstance, — d'aucunes d'ion, ont remporté un vrai triomphe plastique, — mais spectacle bien profane si l'on songe qu'il avait lieu chez les sœurs !

Les spectateurs ont pu se « rincer l'œil » tout à leur aise, il y avait de quoi, mais quelques parents ont trouvé mauvaise cette exhibition de figures et de ce fait, ils ont retiré leurs enfants du couvent.

Ces parents sont bien cruels pour les bonnes sœurs si aimables !

Bref, la fête donnée par les sœurs a été très réussie, car elle a eu ce double avantage : distraire les habitants de Duravel, et faire connaître — pour plus tard — aux jeunes gens, celles des jeunes filles bien en formes ; ce n'est pas à dédaigner à notre époque, où le faux règne partout, chez les couturiers et les couturières notamment !

C'est le but que les sœurs ont atteint.

Leur ami, M. Cassaignes en a été enchanté. Les écoles laïques qui gagnent de plus en plus des élèves, en sont encore plus satisfaites.

Tout est bien qui finit bien.

BIARS. — *Election du Maire.* — Le conseil municipal de notre commune a procédé dimanche 24 février à l'élection du maire, en remplacement de M. Ponchie, dédédé. Il y a eu trois tour de scrutin.

Au troisième tour, M. Jean Marbouty, entrepreneur des travaux publics, a été élu par 5 voix sur 9 conseillers présents, 4 s'étant abstenus de prendre part au vote.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Animaux nuisibles.* — M. Paul Rigal, cultivateur à Lavayssière, banlieue de Figeac, a tué un énorme blaireau mâle pesant neuf kilogrammes. Il a droit à la prime instituée par le Conseil général du Lot dans sa session du mois d'août dernier.

— *Tentative de vol.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des maraudeurs encore inconnus, ont essayé de s'introduire par escalade dans la maison d'habitation de M. Vival, maire et député, située au Terrier, banlieue de Figeac. Le domestique ayant entendu du bruit, se leva, mais les maraudeurs, se voyant sur le point d'être reconnus, se sont esquivés. Une enquête est ouverte.

LE TRAITEMENT DE LA FIÈVRE APHTEUSE

On lit dans le Temps :

Le traitement rationnel de la fièvre aphteuse serait-il enfin trouvé ?

Ce serait bien désirable pour notre agriculture qui subit chaque année, de ce chef, de si sensibles pertes.

Chacun sait que l'on désigne sous ce nom une grave maladie épidémique qui cause la ruine de nos éleveurs en décimant leurs troupeaux.

Disons, en substance, qu'elle débute par des sortes d'ulcérations ou « aphtes » qui siègent dans la bouche de l'animal et l'empêchent de manger.

D'autres manifestations qui se localisent sur les extrémités inférieures l'empêchent de marcher et de se tenir debout. L'animal commence à dépérir immédiatement et ne tarde pas à succomber. Le désastre commence pour l'éleveur et se répète avec rapidité.

On comprend aisément que les pouvoirs publics se soient préoccupés de faire rechercher un mode de traitement de cette terrible maladie épidémique. Diverses commissions ont été nommées dans ce but tant au ministère de l'Agriculture que dans les milieux scientifiques de tous les pays.

Or, à la fin de la dernière séance à l'Académie de médecine, le docteur Jarre, de Paris, un stomatologue distingué et connu de tous pour ses ressources rigoureusement scientifiques, a fait une communication du plus haut intérêt sur ce sujet.

Il a annoncé qu'il résulte de ses observations personnelles et de plusieurs centaines de faits communiqués par différents vétérinaires et expérimentateurs — dont il fournit la liste à l'appui — que l'acide chromique chimiquement pur employé comme caustique en solution concentrée, à 33 0/0, dans le traitement de la fièvre aphteuse chez les animaux domestiques amène la cessation rapide et définitive des phénomènes morbides.

Bien plus, à la bouche, la cauterisation des aphtes par l'acide chromique détruit immédiatement la sensibilité extrême des surfaces ulcérées ; et cinq minutes après l'application du caustique on voit les animaux manger sans difficulté, alors que depuis plusieurs jours ils avaient refusé de prendre une nourriture quelconque. Il est bien rarement nécessaire

de renouveler le traitement et généralement la guérison est complète après une seule application d'acide chromique.

Aux pieds, la cauterisation des plaies par l'acide chromique est également suivie d'une prompte sédation de la douleur ; mais la guérison complète n'est souvent obtenue qu'après une deuxième, quelquefois même après une troisième ou une quatrième cauterisation.

La guérison des ulcérations aphteuses par les cauterisations au moyen de l'acide chromique a toujours eu comme corollaires l'absence de complications inflammatoires secondaires.

Autre chose importante : les constatations précédentes conduisent le docteur Jarre à penser, contrairement à l'opinion courante, que la fièvre aphteuse, loin d'être une maladie générale avec lésions locales secondaires, doit au contraire trouver son explication dans le fait d'une infection spécifique par un agent pathogène cultivant les toxines dans le derme avec troubles généraux symptomatiques de l'état local.

Cette interprétation pathogénique montre par quel mécanisme la destruction des germes morbides aux lieux d'innoculation peut, en supprimant l'agent producteur des toxines nuisibles à l'organisme, entraîner la disparition des troubles généraux et la guérison rapide de la maladie.

Les cas expérimentés par le docteur Jarre s'élèvent environ à 1.500.

Toutes ses observations sont, nous l'avons dit, contrôlées par un vétérinaire connu et contresignées par les propriétaires ou éleveurs des animaux malades.

Quoi qu'il en soit de la théorie, l'expérimentation de cette méthode, qui, on le voit, est d'une simplicité extrême, est à la portée de tous.

Bien mieux que toutes les affirmations ou toutes les dénégations, elle nous renseignera promptement sur sa valeur. — *Charlier-Tabur.*

BULLETIN FINANCIER

Le marché de nos rentes et celui des fonds étrangers se sont montrés hésitants ; faibles au début, les cours se sont un peu relevés en clôture sans toutefois revenir au niveau pratiqué hier, sur la plupart, une partie des reports cotés ont été en partie perdus.

Le 3 % clôture à 102,30 après 102,20 au plus bas ; le 3 1/2 % finit à 102,80 et l'amortissable à 102,60.

La Banque de France est à 3,806.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 582 ; le Crédit Foncier à 664 ; le Crédit Lyonnais reprend vivement à 1,092 et la Société Générale à 619.

Les Chemins français clôturent : Le Lyon à 1,782 ; Le Nord à 2,287 et l'Orléans à 1734.

Le Suez s'est négocié à 3,693.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure est ferme à 7,302 ; l'Italien à 95,90 ; le Portugais s'avance à 25,92.

Le Russe 3 % 1891 se traite à 87,50.

Les valeurs Ottomanes sont indécises : Le Turc D. recule à 24,50 et la Banque Ottomane à 551.

AVIS AUX CONSCRITS

Les jeunes conscrits qui sollicitent des dispenses en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent se procurer les formules nécessaires à leurs demandes à l'Imprimerie du *Journal du Lot* et chez M. Delsaud, libraire rue de la Mairie à Cahors : 10 centimes l'exemplaire ; franco par la poste 15 centimes.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

Pour la première fois la vue d'une de ces aristocrates la frappa au cœur d'une jalousie vive et brûlante.

Pour la première fois, l'Enfant du Drapeau considéra les grâces d'un rang élevé avec une envie dont sa nature radieuse, gaie, généreuse, n'avait jamais été frappée auparavant, avec une soudaine perception, rapide comme la pensée, amère comme le fiel, blessante, vive et poignante, que cette nature de femme qu'il l'avait accusé d'avoir perdue pouvait être là dans sa forme la plus élevée et la plus pure.

— Pas de sexe !... Il a dit que je n'avais pas de sexe, — murmura-t-elle en rêvant, tandis que ses dents se serraient et que son cœur se gonflait sous l'empire d'une rage impuissante et d'une souffrance inavouée.

Pour la première fois, en jetant les yeux sur cette impériale beauté étrangère, qui glissait si lentement et si nonchalamment sous cette belle nuit algérienne étoilée, elle comprit tout ce qu'il avait regretté, tout ce

qu'il avait voulu dire quand il s'était servi de ce seul mot pour lequel elle lui avait voué sa haine et appelé sur lui la vengeance de l'armée d'Afrique.

— Si ce sont là les femmes qu'il connaissait avant de venir ici, je ne m'étonne pas qu'il n'ait pas même eu envie de regarder ma bamboula...

Telle était la pensée latente, non avouée qui lui était si cruelle... le sentiment qui s'imposait à elle, pendant que son œil jaloux observait la grâce parfaite de celle dans laquelle son instinct avait découvert sa rivale.

Elle comprenait alors que, tandis qu'elle était si fière de son insouciance, de ses allures endiablées, de son argot de troupier, et de son adresse à décocher un trait mortel, elle n'était qu'une personne très indigne, tenue en très mince honneur par ceux même qui l'appréciaient à cause d'une plaisanterie ignoble, d'une danse de guinguette, et d'un souper de spahis au milieu d'une orgie insensée.

Cette humeur ne dura pas. Elle était trop brave, trop ardente, trop intrépide, trop indomptable.

La sombre rougeur de colère s'accroissait sur son visage et dans ses yeux s'amoncèla une tempête de fureur, en même temps qu'elle mettait la main sur la crosse des pistolets passés dans sa ceinture, en riant tout bas en elle-même, sous son abri fleuri.

— Bah ! elle s'évanouirait, j'en suis sûre, rien qu'en voyant cela, — pensa-t-elle avec le même air de dédain, — et elle ne soutiendrait pas plus le feu qu'une gazelle. Ces beaux et

déliçats faisans dorés-là ne sont faits que pour les beaux jours d'été. Un souffle de tempête les aurait bientôt renversés, vlan !... et abattu leurs belles crêtes si fières ?

Comme beaucoup d'autres, Cigarette parlait de ce qu'elle ne connaissait pas et dépréciait une rivale qu'elle était incapable de juger.

Accroupie entre les rhododendrons, elle se tenait aussi tranquille qu'une souris, s'approchant de plus en plus, sans que personne eût pu dire qu'un lézard même bougeât sous les fleurs, jusqu'à ce que son oreille, prompte et sûre comme celle d'un Indien, put distinguer le sens des paroles prononcées par le groupe, qui avait ainsi éveillé toute la bouillante colère de son âme de guerrier et son impatience de démocrate.

Châteauroy lui-même penchait sa belle et sombre tête sur la patricienne sur laquelle l'instinct de son sexe avait fixé sa haine.

— Vous avez exprimé le désir de revoir les petites figures de mon brigadier, madame, — murmura-t-il au moment où Cigarette se fut assez rapprochée pour saisir le sens des mots. — Entendre, c'était obéir pour moi. Il attend là-bas vos ordres.

— Mille tonnerres ! c'est donc toi qui l'as fait venir ici ? — se dit tout bas l'Enfant du Drapeau, dont la colère bouillonna plus fort que jamais contre ce faisandé doré dont la traîne élégante balayait les dalles blanches des terrasses de Châteauroy.

Dans sa colère, elle n'entendit pas la réponse, pleine d'une langueur à la mode, puis un laquais traversa la terrasse et appela le

chasseur qui attendait toujours sous les cédres.

Cecil obéit, monta l'escalier de la terrasse et se présenta devant son colonel en faisant le salut ; l'ombre de quelques branches tombait sur lui, tandis que la société devant laquelle il se trouvait recevait tout l'éclat d'une pleine lune algérienne et des mille feux placés dans les massifs de fleurs et d'arbres.

Cigarette respira de nouveau longuement et se tint muette et immobile.

Bien des fois, au milieu des roseaux du lit desséché d'un ruisseau, pour épier un camp ennemi, alors que le sort d'une poignée de Français reposait sur sa patience et sur sa prudence, elle s'était tenue ainsi.

Châteauroy parla avec l'indifférence d'un homme s'adressant à un valet en se tournant vers son brigadier.

— Victor, madame vous fait l'honneur de souhaiter revoir vos bibelots. Montrez-les.

L'autorité sauvage de sa voix s'était adoucie en présence de son hôte, mais il y avait une intention cachée dans les paroles qui fit que Cigarette se dit tout bas :

— S'il oublie sa promesse, je lui pardonnerai.

Cecil ne l'avait pas oubliée ; pas plus qu'il n'avait oublié la leçon que cette belle aristocrate lui avait donnée dans la matinée.

(A suivre)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VI

LES INDISCRÉTIONS DE MARCEL

— Qu'importe le bras qui a frappé ! C'est Allah qui l'a conduit, répondit évasivement l'Albanais.

La figure d'Artaki était effrayante et les mots eurent peine à sortir de ces lèvres quand il demanda :

— Et les autres ?...

— L'adolescent, c'était le fils de Kitkos, Marco Botzaris... La femme était une sœur de Kitkos.

— Qu'est-elle devenue ?

— Des cavaliers, t'ai-je dit, s'étaient élançés sur les traces des fuyitifs. Les hommes leur échappèrent, mais ils atteignirent la femme. Elle expira dans les supplices et ses cendres furent jetées au vent.

Artaki vacilla. Une de ses mains se cramponna à un portant de tapisserie.

— Qu'as-tu donc ? interrogea Bakolas.

— Rien !... la tête m'a tourné... ce sont les fatigues de ces jours passés !

Gogos s'arrêta devant lui et le regarda froi-

dement. Le jeune homme, à qui une sorte de fièvre donnait un instant plus tôt des couleurs éclatantes, était maintenant très pâle. Il supporta l'examen de Bakolas sans que son regard faiblît ou que son maintien trahît la moindre arrière-pensée.

— Reste Marco Botzaris ! fit l'Albanais. Sur celui-ci doit aujourd'hui porter tout le poids de la vengeance. J'aurais pu le tuer déjà, l'occasion s'en présenta cent fois. Mais, avant, je veux le torturer dans tout ce qu'il aime, dans tout ce qui lui est plus cher que lui-même, dans ce qu'il place au-dessus de ses affections les plus tendres.

— Que comptes-tu faire ?

— Sur sa femme et sur ses enfants ma rancune s'est appesantie. Prisonnière d'Ali, Chryseïs me dut ses angoisses les plus mortelles. Ses larmes les plus amères étaient une rosée bienfaisante pour mon cœur ulcéré. Quelle souffrance n'ai-je pas infligée à Marco quand je l'ai contraint à serrer la main qu'il croit tachée du sang de son père... A son ardeur patriotique il sacrifia sa piété filiale. C'est dans son patriotisme que je vais l'atteindre encore avant de l'immoler à mon fils. Il ne mourra qu'après avoir éprouvé la coupe des douleurs humaines.

— En quoi vous servirai-je ?

— Dans deux jours, entends-tu bien, dans deux jours c'en sera fait des espérances de Botzaris. Son rêve s'achèvera en cauchemar. Le pays qu'il a rêvé d'affranchir râlera sous le joug turc plus pesant, plus impitoyable qu'il n'a jamais été. A cette heure, je veux

qu'il soit en mon pouvoir... Son agonie aura commencé en mêmes temps que celle de sa patrie. Ce sera mon œuvre, la nôtre.

— Qu'aurai-je à faire ?...

— Je te l'ai dit. Je veux que Botzaris, vivant, soit entre mes mains avant la journée qui verra l'écrasement de ses amis. Demain soir, ou dans la nuit, tu prendras quatre ou cinq de mes plus braves toxiques; tu attireras Marco dans un piège, ou bien tu le guetteras, tu t'empareras de lui... Tu agiras enfin à ton gré, pourvu que tu le livres avant l'aube. Le feras-tu ?

— Demain, je serai vengé !

— Va donc et défie-toi des espions qui nous entourent. Si l'on te voyait sortir d'ici et si l'on te reconnaissait, tu ne serais plus maître de tes mouvements,

— On ne me verra pas !

En prononçant ces derniers mots, Artaki avait disparu sous les tentures de l'entrée sans aller s'incliner devant Bakolas...

De nouveau celui-ci se sentit assailli des défiances qui s'étaient un instant éveillées en lui.

— Son attitude est étrange ! pensa-t-il.

Il souleva les tentures de la porte extérieure et se trouva en face du serviteur qui avait introduit Marcel et cherchait vainement un moyen de le faire échapper.

Bakolas regarda le malheureux d'un tel air qu'il en trembla de tout le corps.

— Que faisais-tu là ? Tu m'épiais !

Le serviteur effaré roulait des yeux hagards.

— Allons, me diras-tu pourquoi je t'ai trouvé en train de chercher à surprendre ce qui se disait dans ma tente ?...

« Tu ne me réponds pas ! A ton aise ! appelle Kababatchi et Hussein. »

Du seuil de la tente, le pauvre diable, ne pressentant que trop pourquoi Gogos lui faisait appeler les deux hommes n'en jeta pas moins leur nom dans le silence de la nuit.

En moins d'une minute ils arrivèrent.

Hussein et Kababatchi étaient deux brutes qui avaient suivi le chef albanais dans tout le cours de sa vie aventureuse, brutes en qui un éclair d'intelligence ou de passion ne s'allumait qu'au moment où Bakolas leur donnait un ordre ou lorsqu'ils respiraient l'odeur de la poudre et du sang.

— Recommandez à Selim Agaci de faire monter bonne garde autour de ma tente, leur dit Gogos. Les espions se glissent jusqu'ici.

« Quant à cet homme, emmenez-le et essayez sur lui le tranchant de vos cimeterres. Dans une heure il ne doit plus vivre. »

Le malheureux voulut se jeter aux pieds de Bakolas, lui demander grâce; mais, avant qu'il eût pu faire un pas en avant, de rudes mains l'avaient saisi, soulevé et emporté.

— Pitié ! pitié ! criait-il.

Gogos écouta ses cris qui s'éloignaient, s'affaiblissaient. Il haussa les épaules et, quittant la partie de la tente où il s'était tenu jusqu'alors, souleva une portière et passa dans le fond.

(A suivre)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

AVIS

La maison Emile Meynadier, de Marseille, informe les intéressés qu'elle n'a chargé personne de créer des dépôts ou des Représentants.



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^o, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) G^o

Sommaire du n° 1449, du 2 mars 1901.

Tourelles-barbettes de côte, par le Lieutenant-colonel Delauney. — Manceuvre électrique des signaux et aiguilles de chemin de fer, par P. Ledrouant. — L'industrie du verre d'optique en France, par Georges Guérault. — L'acide carbonique liquide, fabrication industrielle, par F. Dumont. — Variabilité de la planète Eros, par J.-F. G. — Le laboratoire de Lavoisier, par T. Obalski. — Académie des sciences : séance du 25 février 1901, par Ch. de Villedeuil. — La coupe phénakistocope du docteur P. Richer, par A. da Cunha.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Nouvelle Géographie

Avec la 36^{me} série de la Nouvelle Géographie Générale de MM. W. Wahl qui paraît aujourd'hui chez Garnier Frères, nous voyons défiler sous nos yeux comme en un fidèle et attrayant panorama, les départements de la Mayenne de la Sarthe et d'Eure-et-Loir.

Si dans la Mayenne, peu de monuments nous restent des époques passées, grâce aux luttes sans nombre dont ces contrées furent le théâtre, bien des noms illustres y attirent notre attention. C'est Ambroise Paré, le fameux chirurgien; c'est Craon le meurtrier d'Olivier de Clisson, etc.

Dans la Sarthe, le spectacle change; le pays devient humide et brumeux, couvert de vastes exploitations agricoles; mais ce département est encore plus riche en souvenirs de notre histoire: terre nourricière des plantagenets, de Duguesclin et de Chouans, elle fut encore la patrie de Germain Pilon, le fameux sculpteur des Trois Grâces, et de Claude Chappe l'inventeur du télégraphe aérien.

C'est enfin sur son sol, que le nom du Mans évoque les terribles émotions de 1870, en nous rappelant les vaillants et malheureux combats de Chanzy.

L'Eure-et-Loir nous offre, à peu de choses près, les mêmes traits distinctifs que la Sarthe pays où domine la grande propriété, il produit surtout beaucoup de blé et de miel.

Son histoire n'est pas moins féconde en événements célèbres, et en hommes illustres que celle des départements voisins. C'est Régnier, le poète satirique, ancêtre direct de Boileau c'est Rotrou, devancier de Cornaille, c'est Marceau, dont la jeune

gloire républicaine est auréolée d'une mort précoce.

C'est aussi la merveille des merveilles, cette splendide cathédrale de Chartres, triomphe de l'architecture religieuse gothique du moyen âge; et le château d'Anet, construit par Philibert Delorme pour Diane de Poitiers maîtresse d'Henri II.

Puis après ces évocations de gloire, et de plaisir se lève l'image endeuillée de la vaillante cité, Chateaudun, dont le nom est pour tout Français, raison de croire, de se souvenir, et d'espérer.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.
Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)